

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

**COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE
NATIONAL**

**COMMISSION
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

MESURES PHARES

Président : Monsieur Baidy AGNE

Juin 2023

MESURES PHARES PROPOSEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I. SOUS COMMISSION ORIENTATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET DE SOUVERAINETE ECONOMIQUE

1. Demander la validation par le Président de la République de la Stratégie nationale de développement du Secteur Privé (SNDSP):
 - Elle contient déjà toutes les préoccupations soulignées en sous-commission orientation économique, financière et souveraineté économique. cette stratégie a été conçue par le secteur privé national et international aux côtés des Ministères Sectoriels et des Partenaires Techniques et Financiers pendant presque une année d'échanges elle fut validée entre les acteurs en juillet 2022 il reste maintenant la validation politique par le Gouvernement en vue de sa mise en œuvre.
2. Fixer les objectifs de collecte de recettes internes équivalant à 30% du PIB.
3. Réformer le système de crédit actuel des banques et établissements financiers.
4. Optimiser les transferts des migrants vers les secteurs productifs .
5. Renforcement de l'intégration régionale.
6. Décentralisation et Amélioration des Infrastructures.
7. Promouvoir des formations qualifiantes pour la jeunesse.
8. Consacrer 30% des revenus du pétrole et du gaz en faveur de la jeunesse.
9. Garantir une bonne qualité des produits et leur certification aux normes internationales.
10. Promotion d'un développement territorial.
11. Elargissement de la loi sur le contenu local, après les Hydrocarbures et les mines, d'abord aux secteurs infrastructures plus progressivement a l'ensemble des filières de l'économie.

II. SOUS COMMISSION TRAVAIL EMPLOI PROTECTION SOCIALE

- 12.** Mettre en place un dispositif transversal de veille « Impact sectoriel Emploi » rendant visible l'action quotidienne des départements ministériels sur la création et la consolidation des emplois
- 13.** Renforcer les mécanismes de redevabilité pour une meilleure évaluation de la performance des programmes à travers :
 - Une meilleure harmonisation des procédures de planification, de financement et de suivi-évaluation entre les acteurs notamment et les partenaires techniques et financiers.
 - Une meilleure communication institutionnelle à tous les niveaux pour vulgariser les programmes et les résultats obtenus.
- 14.** Sensibilisation des entreprises à se doter de plans de formation continue du personnel pour s'adapter aux nouveaux enjeux de la numérisation, de la robotisation
- 15.** Elaboration d'une seule et unique loi d'orientation de l'Education et de la Formation :
 - Forger et renforcer le savoir être des jeunes, des femmes et des hommes selon les concepts de base de la spiritualité et du leadership par l'intégration de l'enseignement du développement personnel dans les curricula dès le préscolaire; et redynamiser l'enseignement de l'éducation civique et des valeurs patriotiques dans le programme scolaire.
 - Finaliser et faire adopter les textes réglementant les «daara» et implanter des cantines dans les «daara» afin de lutter efficacement contre la mendicité.
 - Introduire l'apprentissage de la langue anglaise dès le niveau d'enseignement élémentaire et dans nos secteurs économiques : primaire, secondaire et tertiaire.
 - Mise en place d'une plateforme multi-acteurs [Entreprises-université-structures de formation] où les entreprises vont renseigner les référentiels métiers dont elles ont besoin.
 - bâtir des référentiels métiers (en y intégrant les capacités techniques, linguistique...).
 - Renforcer l'esprit d'entreprenariat chez les jeunes.
- 16.** Régulation de l'accès aux réseaux sociaux en vue de protéger la jeunesse et meilleure orientation de l'utilisation des TIC vers un contenu de formation professionnelle

17. Informer et sensibiliser les jeunes sur les nouveaux métiers du pétrole et du gaz et rendre accessible le dispositif de “Sénégal Service” en digitalisant ses offres à travers une plateforme numérique, mais aussi faciliter aux jeunes (surtout ceux issus de familles modestes) l'accès des bourses d'études à l'étranger
18. Réhabilitation des services sociaux pour mieux identifier les ayants droits à l'aide sociale et à la couverture médicale et mettre en place des maisons d'accueil temporaire des femmes victimes de violences domestiques et ayant des enfants mineurs
19. Révision du congé de maternité par une augmentation de la durée à 32 semaines (8 semaines avant; 24 semaines après) et mise en place de crèche dans les toutes les entreprises et les structures gérées l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des tout-petits afin de permettre aux femmes de mieux assurer leur rôle de mère.
20. Rendre effective la création de la haute autorité du handicap conformément à la loi et développer les structures de réadaptation fonctionnelle et professionnelle au niveau de toutes les régions du Sénégal
21. Procéder à une digitalisation intégrale de la santé progressive, durable, consensuelle et s'appuyant sur une gouvernance électronique forte et un cadre législatif et réglementaire d'impulsion de l'innovation durable et protecteur des droits des usagers. Ainsi il faut mettre les outils du numérique au service de la santé en se focalisant sur cinq (5) axes :
 - L'élaboration d'un cadre d'interopérabilité (document des référentiels et standards nationaux de digitalisation de la santé).
 - L'inter-connexion des structures sanitaires grâce à des applications numériques interopérables (Cadre d'interopérabilité adopté), une connectivité internet stable, des outils informatiques performants. Ceci permettra aux prestataires de soins de travailler en réseau et d'appliquer la e-santé pour une meilleure accessibilité et une meilleure qualité des soins.
 - La mise en place d'un Centre de coordination des SAU des hôpitaux pour renforcer le Service d'Assistance Médicale des Urgences (SAMU).
 - La mise en place d'un numéro vert et d'applications e-santé accessibles à la population leur permettant de demander des conseils et des orientations à des professionnels de la santé.
 - La mise en place d'un système de gestion et de prescription informatisé des médicaments et des dérivés médicaux.

III. SOUS COMMISSION DU SECTEUR PRODUCTIF

22. La problématique de la dette intérieure étant cruciale et transversale, les acteurs suggèrent son paiement par l'Etat aux entreprises (BTP, Pétroliers, Services, Santé, Meuniers,...etc.).

22. Pour le financement de l'agriculture, l'État du Sénégal devra faciliter :

- l'accès au crédit par la réduction du taux d'intérêt débiteur ;
- la bonification de la prime d'assurance agricole sur le moyen terme (5ans) ;
- la relève générationnelle et l'amélioration du statut, de l'autonomisation
- des femmes en favorisant un accès discriminé de ces catégories sociales ;
- la rationalisation des interventions des projets/programmes publics en matière de financement direct.

24. Assurer une valeur ajoutée à la pêche sénégalaise avec la transformation des produits halieutiques et la labellisation des produits de pêche.

25. Transformation du Fonds de stabulation existant en une Institution financière adaptée à la promotion du Secteur de l'élevage.

26. Organiser le Conseil Présidentiel sur l'Industrie (financement, prime fixe, fonciers des zones industrielles, fiscalité et cordon douanier, lutte contre la fraude, sous facturation, dumping et concurrence déloyale, mise en œuvre du décret 2277 du 31/12/2019 réglementant la boulangerie et pâtisserie, etc.).

27. Elargissement du contenu local au secteur du BTP et faire valoir la préférence nationale dans la mise en œuvre des grands travaux autoroutiers et de désenclavement, par exemple le projet autoroute Dakar-Tivaouane/ Carrefour Cynros-Seven Up.

28. Mettre en place un guichet unique pour la promotion de l'investissement immobilier toujours en relation avec les collectivités locales.

29. Organiser de larges concertations sur le tourisme (Promotion de la destination Sénégal, encadrement et régularisation des acteurs, augmentation du crédit hôtelier, baisse de la surtaxe aéroportuaire, etc.).

30. Tenir des concertations nationales sur le Secteur des Transports terrestres pour :

- Accélérer la mise en place du Conseil national des Transports Terrestres – CNTT cf loi d’orientation 20 25 du 3 février 2020 portant orientation et organisation des transports terrestres.
- Mettre en place un laboratoire d’accidentologie ;
- Ajouter dans les missions de l’ANASER la mise en place d’un observatoire des données sur le transport routier ;
- Parachever la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les accidents ;
- Examiner les préoccupations des acteurs dans le cadre de la convention collective des transports routiers ;
- Favoriser l’ouverture de gare routière privée pour pallier à la vétusté du parc actuel et améliorer l’offre de transport urbain et interurbain ;
- Rendre opérationnel le Fonds de Développement des Transports Terrestres (FDTT) ;
- Accélérer les décrets d’application pour la mobilisation des ressources identifiées dans la loi portant création du Fonds d’Entretien Routier Autonome (FERA) ;
- Adopter une nouvelle réglementation du sous-secteur (élaboration du décret d’application du nouveau code de la route votée en avril 2021 et adopter un code de la voirie) ;
- Renouveler le parc automobile (revoir les conditions d’importation des véhicules usagers ; mettre en place un nouveau cadre du renouvellement des véhicules de transport public et adopter une économie de transport routier de marchandises).

31. Mettre un accent particulier sur le financement et la promotion de l’industrie pharmaceutique locale pour atteindre la souveraineté nationale dans ce domaine.

32. Mettre en œuvre une politique efficiente d’encadrement et de régulation du secteur informel.

33. Promouvoir le contenu local dans le secteur du numérique, mettre à jour le décret du Conseil National du Numérique et procéder à son opérationnalisation.

34. Elaborer et signer une convention d’accord-cadre entre l’Etat et l’Union Nationale des Chambres de Métiers (UNCM) relative à la commande publique.

IV. SOUS COMMISSION COHESION NATIONALE ET LIEN SOCIAL

Culture

- 35.** Reprendre les manifestations culturelles d'envergure à l'image du Festival mondial des arts nègres et autres initiatives similaires
- 36.** Rendre plus attractif l'environnement fiscal des opérateurs culturels
- 37.** Mettre en œuvre la loi du 1% artistique (loi 68-02 du 4 janvier 1968)

38. Étendre la couverture maladie universelle à tous les acteurs culturels
39. Signer les décrets d'application de la loi sur la Copie Privée
40. Rendre effective l'application de l'arrêté ministériel sur la Reproduction par reprographie
41. Augmenter le fonds d'aide à l'édition en l'étendant au théâtre et en prenant en charge des préoccupations des acteurs culturels (voyages, achat plus conséquent de leurs productions pour les écoles, les institutions et les bibliothèques, prise en charge des résidences d'écriture et de nombre plus importants d'acteurs culturels dans les manifestations sur le livre à travers le monde, inscription des auteurs sénégalais au programme scolaire et octroi aux éditeurs sénégalais d'une part importante de la production de livres scolaires, création du salon du Livre)
42. Nommer des hommes de culture à des postes de responsabilités dans les domaines culturels (PCA, Directeurs, conseillers culturels d'ambassade, et des institutions comme l'assemblée nationale, le CESE, les collectivités territoriales ; officialisation du Statut de l'Artiste)
43. Réaliser le projet de Bibliothèque nationale
44. Construire des centres culturels pluridisciplinaires dans les régions et départements du pays et revoir la politique cinématographique (FOPICA).

Religion

45. Nommer un Ministre du Culte chargé des affaires religieuses
46. Construire et réfectionner les cités religieuses
47. Former des Imans et Muezzins
48. Subventionner essentiellement les daaras et écoles coraniques
49. Appuyer des fêtes religieuses (catholiques, musulmanes)
50. Améliorer les conditions matérielles des pèlerinages
 - Enseigner les religions dans les programmes scolaires à partir du primaire
51. Nommer des religieux à certains postes de responsabilités (Ministères, Ambassades, Consuls etc.)
52. Développer les relations entre confréries : (Colloques – Symposiums – etc.)

53. Organiser des rencontres périodiques entre le Chef de l'Etat, les confréries, l'Eglise etc.

54. Restituer le statut de l'enseignant coranique avec au préalable une durée de 4 ans de formation.

Coutumes

55. Améliorer et gérer le statut des chefs coutumiers ;

56. Attribuer aux chefs coutumiers régionaux les moyens de leur responsabilité ;

57. Reprendre les manifestations coutumières (pour les Lébou, la Casamance, le Sine, le Saloum) ;

58. Construire les sites tutélaires MBidiss, Mame Coumba Bang ;

59. Statut particulier pour le Ndeye Njirew, Djaraff, Saltigués ;

60. Enseigner le Cousinage à plaisanterie ;

61. Enseigner les pratiques thérapeutiques (ndeup, bawnane, etc) ;

62. Visites périodiques des lieux de culte ;

63. Améliorer le port costumier traditionnel ;

64. Donner à l'école islamique un statut particulier.

Presse

65. Mise en place d'un Observatoire des médias du Sénégal

66. Mise en place du nouvel organe de Régulation.

67. Ouvrir le processus d'élaboration et de pré validation du projet de loi sur la publicité 65. Ouvrir le processus d'élaboration et de pré validation du projet de loi portant sur l'accès à l'information aux professionnels

68. Procéder à la mise en place d'une mutuelle de santé des acteurs des médias et de coopératives d'habitats destinées aux professionnels.

Sport

- 69.** Adoption urgente d'une nouvelle Loi d'orientation : Code du sport régissant la pratique, l'organisation et le management du sport (prise en compte d'anciens avant 2021).
- 70.** Augmenter conséquemment le budget des Compétitions Internationales à 5% du budget national.
- 71.** Construire des infrastructures sportives par groupe de sports (bonne mutualisation).
- 72.** Réserver un pourcentage des Ressources financières tirées des Fonds du Pétrole et du Gaz à l'investissement dans le sport.
- 73.** Définir et adopter le Statut du sportif de Haut Niveau.
- 74.** Subventionner annuellement des Fédérations et Groupements Sportifs.
- 75.** Construire une Maison du Sport abritant tous les sièges des fédérations.
- 76.** Prendre en charge les compétitions nationales et internationales.
- 77.** Promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- 78.** Adopter et mettre en œuvre la pratique sportive féminine.
- 79.** Accorder une attention particulière à l'encadrement et au soutien du Mouvement Navétane (ONCAV) et du sport scolaire et universitaire (UASSU).
- 80.** Accorder une attention particulière au développement de la lutte sénégalaise : prendre soin de son cachet traditionnel.
- 81.** Créer et construire un Institut de Médecine du Sport Moderne avec un Laboratoire de Contrôle Anti-dopage.
- 82.** Former des Cadres administratifs et techniques.
- 83.** Détecter et former des Jeunes Talents Sportifs.
- 84.** Créer la Fondation du Sport.
- 85.** Construire la Maison des Anciennes Gloires et Sportifs Internationaux.
- 86.** Créer un Centre de Préparation Olympique pour Espoirs Nationaux (18-23 ans).

87. Créer un décret portant Mérite Sportif pour les sportifs (anciens -pratiquants - administratifs - techniciens).

88. Construire des infrastructures de proximité. L'Etat doit scrupuleusement veiller à ce que ces infrastructures soient édifiées dans chaque cité d'habitation.